



N°: 67704

Du : 6 - NOV. 2025

Objet : FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL – Délégation aux Agents Territoriaux

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU les articles L 2122-19, L.2211-32 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2017-270 du 1^{er} mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier d'état-civil exercées par le Maire et au lieu de célébration des mariages ;

VU l'arrêté n°64538 du 3 Juin 2024 ;

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état-civil ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Les Agents Territoriaux dont les noms suivent :

Mme ABASSI Basmin, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Mme BLANCHOT Eléonore, Adjoint administratif territorial
Mme CECILLON Claire, Adjoint administratif de 1^{ère} classe
Mme CROMBEZ Marie-Jeanne, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
M. EL AOUNI Azzedine, Attaché territorial
Mme GABON Carole, Attachée territorial
Mme LORRAIN Audrey, Directrice de l'Administration générale
Mme LAMBERET Vanessa, Adjoint administratif
Mme LAURENT Aline, Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe
Mme OUDET Marie-France, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Mme PIRAT Florence, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Mme PRINCE Valérie, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Mme RIVA Nathalie, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
Mme SAIDI Monya, Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Reçoivent délégation pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, la totalité des fonctions que j'exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Ain ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°64538 du 3 Juin 2024.

BOURG-EN-BRESSE, le 6 - NOV. 2025

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves slightly upwards at the end.

Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes